

Conseil d'exploitation « Tourisme » du Lundi 30 Mai 2022 – 14h

COMPTE-RENDU

Membres présents :

Collège des élus : M. Mickaël KERNEIS, M. Patrick BERTHELOT, Mme Dorothee GOBBE, M. Roger LARS, Mme Martine LE GUIRRIEC – MORVAN, M. Raymond POUDOULEC, M. Richard KLEIN, Mme Marie-Hélène MENU.

Collège des professionnels : Mme Catherine BERGER-VILLAAMIL, M. Yann ROGER, M. Serge KERGOAT, M. Bernard HULIN. M. Alexandre DUBEAUREPAIRE.

Membres excusés ou absents : Mme Monique PORCHER, Mme Azélie JESTIN, Mme Elodie BUHOT, M. Pascal PRIGENT, du collège des élus., M. Jean-Louis AUTRET, M. Stéphane LACOUR M. Jean COLIN, M. Luc DUDONNE du collège des professionnels.

Assistaient à la réunion : Hubert LE BRENN, Armelle PRIGENT-LEMETAIS, Sabine LE PAPE – KERDOMMAREC, Chrystelle LE BRIS, Marilyne KERGROACH.

Mickaël KERNEIS en sa qualité de Président de la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime introduit la réunion. Patrick BERTHELOT en sa qualité de Vice-président en charge du Tourisme et Président de l'OT Communautaire présente ensuite l'ordre du jour. Une présentation Powerpoint reprenant les points de l'ordre du jour est faite aux membres du conseil d'exploitation Tourisme.

Hubert LE BRENN, DGS, Armelle PRIGENT – LEMETAIS, directrice, Chrystelle LE BRIS, Marilyne KERGROACH et Sabine LE PAPE – KERDOMMAREC présentent et détaillent les différents points.

Ordre du jour :

1/ Taxe de séjour : proposition de modification de la délibération sur les tarifs pour 2023

Nouveaux Territoires, notre gestionnaire de plateforme Taxe de séjour préconise quelques évolutions pour optimiser la perception des montants annuels. Le versement de la taxe de séjour par les vacanciers est obligatoire et dépend d'un barème national.

L'office de tourisme souhaite inciter davantage au classement en étoiles Meublés de tourisme afin d'améliorer la qualité de l'accueil et d'assurer le reclassement de Crozon-Morgat en station classée de tourisme. Les avantages du classement pour les hébergeurs sont pour l'essentiel le taux d'abattement fiscal de 71% sur les revenus locatifs, la possibilité d'être agréé Chèques vacances et de demander un montant de taxe de séjour moins élevé.

Parmi les propositions d'évolution :

- Passer le taux proportionnel servant au calcul de la taxe de séjour pour les non classés de 4% à 5%. Ce taux plafond est déjà pratiqué par la moitié des collectivités finistériennes sur 32.
- Appliquer le plafond de 4,30€ par personne pour le tarif « Palace » au lieu de 3€ actuellement, qui sert de référence plafond pour le calcul des tarifs de tous les hébergements non classés

- Actuellement, les campings 3, 4 et 5 étoiles et les aires de camping-car doivent collecter un taxe de séjour fixe de 0,60€ par pers/par nuit
- Les hôtels et meublés 1 et 2 étoiles également
- Proposition : appliquer une faible proportion pour distinguer les hôtels et meublés :

0,70€ pour les 1 étoile

0,80€ pour les 2 étoiles

VOTE POUR A L'UNANIMITE

A noter que le système Déclaloc permettra à terme de faciliter les démarches administratives.

Les membres du conseil s'accordent sur la nécessité d'expliquer comment est utilisé le montant de taxe de séjour collecté.

2/ Convention SNCF : nouvelles conditions de vente SNCF/OFFICE DE TOURISME

Deux points d'évolution sont annoncés par les services de la SNCF :

- 1^{er} point : le taux de commissionnement.
Aujourd'hui et jusqu'au 30/06/2022, le taux de commissionnement est de 10 % sur l'ensemble des ventes.
A partir du 01/07/2022 : commissionnement de 4 % HT vente TER – Commissionnement de 1,5 % HT vente TGV, sur le chiffre d'affaires en complément d'une commission forfaitaire de 200 € TTC/mois versée au vendeur et ce quel que soit le volume d'affaires réalisé.
- 2^e point : l'outil de vente
- Suppression du matériel existant, remplacé par une tablette 'Mobiléo' qui ne permettra plus d'assurer un service après-vente (remboursement), et induit une diminution des services rendus auprès de nos clientèles.

Malgré ces restrictions, les membres du conseil d'exploitation décident à l'unanimité de maintenir le service pendant une année, et ce afin d'informer progressivement la clientèle de la diminution de service.

3/ Questions diverses

- ✓ **Point sur le logement des saisonniers** : l'appel aux habitants lancé fin mars afin de proposer des solutions de logement aux saisonniers a plutôt bien fonctionné avec quinze propriétaires de logements qui se sont manifestés à ce jour, proposant des studios, des chambres chez l'habitant, des maisons partagées et un terrain. L'office de tourisme a mis en relation ces propriétaires avec des saisonniers et des professionnels de la restauration, de l'hôtellerie, des équipements de loisirs, du commerce alimentaire et de la grande distribution ; mais aussi des renforts pour des sociétés du BTP, dans le domaine médical ou pour des stages spécialisés de longue durée. Un second appel aux habitants a été lancé pour les besoins de ressources en très haute saison.
- ✓ Il conviendra de se pencher sur l'**avenir des bureaux d'information saisonniers** dont la localisation ne pourra être maintenue. C'est le cas de Telgruc/mer et Le Faou.
- ✓ A noter que le **remplacement du Luc Dudonné au collège des restaurateurs** du CE Tourisme est à planifier.
- ✓ La suite du **travail sur l'identité visuelle du service tourisme** sera présenté lors du **prochain Conseil d'exploitation fixé le lundi 20/06 à 14h à la CCPCAM Crozon.**

4/ Projet culturel Philipp Dettmer

Philipp DETTMER est producteur, réalisateur et scénariste de films et publicités.
Il a participé à plus de 400 festivals, biennales et expositions partout dans le monde.

Il séjourne à Morgat régulièrement et souhaite créer un projet ambitieux de valorisation de la Rade présenté lors de ce conseil d'exploitation : les rencontres de la Rade de Brest, festival européen de la sculpture contemporaine. L'idée est de mettre à l'honneur des sculpteurs contemporains peu connus.

Son idée est de proposer une biennale, avec accès libre, pour tous les âges et pour tout le monde, afin de faire découvrir la rade et de mieux répartir les flux de vacanciers.

Présentation du projet en annexe.

La Destination Brest Terres Océanes aura également cette présentation de l'artiste.

Philipp Dettmer espère programmer le premier évènement en 2023.

Les membres du Conseil d'exploitation trouvent le projet intéressant et innovant mais ont une réserve sur la faisabilité dès l'an prochain.

Fin de la réunion à 15h30.